

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-06-030

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 19
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 8
Nombre de pouvoir(s) : 8

Vote :

Pour : 22
Contre : 3
Abstentions : 2
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt juin deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Alain THOLOT, 1^{er} Adjoint, pour le maire empêché.

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres présents en séance :

Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, René MEASSON, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Claude TOUILLOUX, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Eric LARDON, Marcelle DJOUHARA, Marc COMBETTE, Odile PHILIPPON, Martine CHARLES, Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER, Patrice BRAUD.

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Eric LARDON pouvoir à Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA pouvoir à Hélène DE SIMONE, Marc COMBETTE pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Martine CHARLES pouvoir à Margot SOLVIGNON, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON, Patrice BRAUD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Christiane CLUZEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : TARIFS DES SERVICES DU POLE ENFANCE JEUNESSE – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025
- MODIFICATION**

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240620-2024-06-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024

La Caisse d'allocations familiales (Caf) contribue au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs déclarés auprès du service départemental de la jeunesse de l'engagement et du sport. Plusieurs critères sont pris en compte, notamment l'accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources à l'aide de la répartition du quotient familial.

Le 1^{er} septembre 2011, la commune de Saint Marcellin en Forez a instauré le système de tranches basées sur le quotient familial.

La dernière modification des tarifs des services du Pôle Enfance Jeunesse date du Conseil Municipal du 9 juin 2023.

Suite à la hausse des différentes charges afférentes aux services du Pôle Enfance Jeunesse (Loi Egalim, personnel, fluides...), il est proposé **d'appliquer une augmentation de 2 %** pour l'année scolaire 2024-2025 pour les services suivants : le restaurant scolaire, les services périscolaires, les Mercr'distractions.

- Tarification du restaurant scolaire

Tarifs 2024 – 2025	Quotient familial	<500	501 à 700	701 à 1000	1001 à 1300	1301 à 1500	>1501	Adulte	Repas majoré
	En €	Tarif SMEF	2,84	3,19	3,41	3,77	3,94	4,12	5,35 ¹
	Tarif extérieur	3,39	3,82	4,11	4,51	4,73	4,94	5,35 ¹	7,93

¹ Tarif fixé annuellement par l'URSSAF

Les tarifs de la pause méridienne comprennent :

- La surveillance et l'animation pendant les deux heures de pause méridienne (40% du prix)
- La fourniture du repas (60% du prix)

- Tarification du Périscolaire et des Mercr'distractions

Tarifs 2024 – 2025	Quotient familial	<500		501 à 700		701 à 1000		1001 à 1300		1301 à 1500		>1500	
	Prix	1h	1/4h	1h	1/4h	1h	1/4h	1h	1/4h	1h	1/4h	1h	1/4h
En €	Tarif SMEF	2,23	0,56	2,61	0,65	2,98	0,75	3,36	0,84	3,53	0,89	3,70	0,92
	Tarif extérieur	2,65	0,66	3,11	0,78	3,61	0,90	3,99	1,00	4,24	1,06	4,41	1,10
	Goûter	Le prix du goûter facturé 1/4 d'heure											

Tarifs 2024 – 2025	Quotient familial	<500		501 à 700		701 à 1000		1001 à 1300		1301 à 1500		>1500	
	Prix	SMEF	EXT.	SMEF	EXT.	SMEF	EXT.	SMEF	EXT.	SMEF	EXT.	SMEF	EXT.
En €	Matin	2,71	3,73	4,29	5,29	4,99	5,99	5,69	6,69	6,39	7,39	7,09	8,09
	Repas	2,84	3,39	3,19	3,82	3,41	4,11	3,77	4,51	3,94	4,73	4,12	4,94
	Après- midi	3,26	4,28	5,09	6,09	5,79	6,79	6,49	7,49	7,19	8,19	7,89	8,89
	Journée	5,44	8,04	12,58	15,21	14,20	16,90	15,96	18,70	17,53	20,32	19,11	21,93

- Tarification de l'AJM

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 2 % le tarif de la cotisation annuelle pour l'année 2024-2025 et diminuer la participation financière de la commune de 5 points sur chaque tranche du quotient familial.

AJM								
Tarifs 2024 - 2025	Quotient familial	<500	501 à 700	701 à 1000	1001 à 1300	1301 à 1500	>1501	Cotisation
	Participation commune	50%	40%	30%	20%	15%	10%	13,5 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres par 22 voix pour, 3 contre (M. Cellier, M. Villard, M. Measson), 2 abstentions (Mme Verdier, Mme Solvignon),

- Approuve les nouveaux tarifs ci-dessous du service Enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2024-2025
- Précise que les tarifs de la pause méridienne comprennent la surveillance et l'animation pendant les deux heures de pause méridienne (40% du prix) ainsi que la fourniture du repas (60% du prix)

Restaurant scolaire									
Tarifs 2024 - 2025	Quotient familial	<500	501 à 700	701 à 1000	1001 à 1300	1301 à 1500	>1501	Adulte	Repas majoré
En €	Tarif SMEF	2,84	3,19	3,41	3,77	3,94	4,12	5,35 ¹	7,93
	Tarif extérieur	3,39	3,82	4,11	4,51	4,73	4,94	5,35 ¹	7,93

¹ Tarif fixé annuellement par l'URSSAF

Accueil Périscolaire													
Tarifs 2024 - 2025	Quotient familial	<500		501 à 700		701 à 1000		1001 à 1300		1301 à 1500		>1500	
	Prix	1h	1/4h	1h	1/4h	1h	1/4h	1h	1/4h	1h	1/4h	1h	1/4h
En €	Tarif SMEF	2,23	0,56	2,61	0,65	2,98	0,75	3,36	0,84	3,53	0,89	3,70	0,92
	Tarif extérieur	2,65	0,66	3,11	0,78	3,61	0,90	3,99	1,00	4,24	1,06	4,41	1,10
	Goûter	Le prix du goûter facturé 1/4 d'heure											

Mercr'distractions													
Tarifs 2024 - 2025	Quotient familial	<500		501 à 700		701 à 1000		1001 à 1300		1301 à 1500		>1500	
	Prix	SMEF	EXT.	SMEF	EXT.	SMEF	EXT.	SMEF	EXT.	SMEF	EXT.	SMEF	EXT.
En €	Matin	2,71	3,73	4,29	5,29	4,99	5,99	5,69	6,69	6,39	7,39	7,09	8,09
	Repas	2,84	3,39	3,19	3,82	3,41	4,11	3,77	4,51	3,94	4,73	4,12	4,94
	Après-midi	3,26	4,28	5,09	6,09	5,79	6,79	6,49	7,49	7,19	8,19	7,89	8,89
	Journée	5,44	8,04	12,58	15,21	14,20	16,90	15,96	18,70	17,53	20,32	19,11	21,93

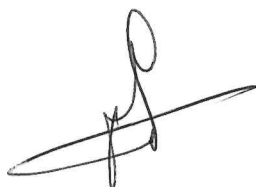
AJM								
Tarifs 2024 - 2025	Quotient familial	<500	501 à 700	701 à 1000	1001 à 1300	1301 à 1500	>1501	Cotisation
	Participation commune	50%	40%	30%	20%	15%	10%	13,5 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 21 JUIN 2024

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint**

Alain THOLOT




Le Secrétaire de séance

Christiane CLUZEL

